

***Par courriel seulement***

Le 13 avril 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-058 relative à la construction du nouveau poste des Irlandais et de ses lignes d'alimentation  
Votre dossier : R-4115-2020  
Notre dossier : R060198 YF

---

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2020-058 rendue le 26 mai 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la construction du nouveau poste des Irlandais et de ses lignes d'alimentation (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

***Rappel des faits***

Le 31 janvier 2020, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Le Projet vise à permettre de répondre à l'accroissement de la demande d'électricité du centre-ville de Montréal. Il s'inscrit dans les catégories d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle » et « Maintien et amélioration de la qualité du service ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 131,1 M\$, avec la mise en service prévue en juillet 2023.

Dans sa décision D-2020-058, page 23, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

**AUTORISE** le Transporteur à procéder à la construction du nouveau poste des Irlandais à 315-25 kV et de ses lignes d'alimentation à 315 kV, ainsi qu'à la réalisation des travaux connexes, tel que décrit par le Transporteur;

**DEMANDE** au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [75] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Le 31 mai 2022, le Transporteur avisait la Régie, dans son rapport annuel 2021, que la réévaluation des coûts et de l'échéancier ainsi que l'obtention des autorisations internes requises étaient en cours.

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 131,1 M\$ autorisé initialement.

### **Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier**

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En février 2023, la haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 101,9 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 233,0 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois de juillet 2024.

### **Explication des écarts**

Les principaux écarts proviennent essentiellement des éléments suivants :

- Surchauffe du marché de la construction qui affecte l'ensemble des travaux, notamment :
  - Pénurie de main-d'œuvre : indisponibilité des sous-traitants (électrique, plomberie, ventilation)
  - Pénurie de matériaux (acier et béton)
  - Augmentation des coûts de transport
  - Augmentation des coûts des matériaux
- Excavation supplémentaire requise du site ainsi que l'augmentation des coûts d'excavation :
  - Présence de contamination du sol plus importante que prévu
  - Découverte de vestiges sur l'ensemble du terrain
- Frais financiers additionnels associés au report d'un an de la mise en service du projet

- Impact COVID durant la réalisation des travaux 2020 - 2022

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
Construction du nouveau poste des Irlandais  
et de ses lignes d'alimentation  
(en milliers de dollars)

	<b>Autorisation initiale D-2020-058</b>	<b>Coût révisé</b>	<b>Écarts</b>
<b>Coûts de l'avant-projet</b>	2 176,2	2 242,4	66,2
<b>Sous-total</b>	<b>2 176,2</b>	<b>2 242,4</b>	<b>66,2</b>
<b>Coûts du projet</b>			
Ingénierie, approvisionnement et construction	105 425,4	196 637,3	91 211,9
Client	10 057,2	12 318,7	2 261,5
Frais financiers	13 429,9	21 791,8	8 361,9
<b>Sous-total</b>	<b>128 912,5</b>	<b>203 747,7</b>	<b>101 835,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 088,7</b>	<b>232 990,1</b>	<b>101 901,4</b>

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin de répondre à l'accroissement de la demande d'électricité du centre-ville de Montréal.

Le Transporteur demeure disponible pour fournir des informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Lors de l'intégration des coûts du Projet à sa base de tarification prévue dans le dossier tarifaire 2024 et si la Régie le souhaite, le Transporteur pourrait faire état des écarts constatés et répondre aux questions de la Régie, le cas échéant.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette